

Votre adhésion au Foyer Rural

Les activités débutent à partir du
1^{er} septembre 2020.

Montant de l'adhésion : 18 € pour les adultes, 35 € pour
les couples et 11€ pour les moins de 18 ans.

Pour participer aux activités, il est obligatoire d'avoir acquitté
le montant de l'adhésion au Foyer Rural.

Cette adhésion témoigne de votre appartenance au
mouvement des Foyers Ruraux, vous fait bénéficier de la
mutualisation des savoir-faire, du partage des compétences et
des moyens d'actions, d'échanger avec d'autres porteurs de
l'action associative et d'une assurance Responsabilité Civile
Individuelle Accidents, dans le cadre des activités du foyer.

Le montant de la cotisation, pour participer à une activité, doit
être acquitté auprès du responsable de la section.

Il n'en sera fait aucun remboursement, sauf cas de forces
majeures .

Il est demandé aux parents de jeunes enfants de venir
chercher ces derniers à l'issue des activités.

Le Conseil d'administration du Foyer Rural se réserve le droit
de modifier et/ou supprimer une activité si cette dernière ne
réunit pas suffisamment de personnes et la rendant de ce fait
inintéressante.

Pour toutes les activités physiques et/ou sportives, il est
demandé de renseigner le questionnaire santé (QS-Sport) et/ou
fournir un certificat médical.

Association affiliée à la FDFR 07-26 N° F26004

Agréments : Sport N° 26.92.022 ; Education Populaire 26.11JEP51

foyerrural-saintrestitut@orange.fr www.foyerruralsaintrestitut.fr

Siret 51423826000012



Saison 2020-2021



Foyer Rural de Saint Restitut
Foyer Rural de Saint Restitut

Association d'Education Populaire

